Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 011-251101549-20261008-CS_DELIB66_2026-DE

LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre, à quatorze heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des conférences Roger Adivèze, dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Aude, à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MÉNASSI Président du SMMAR EPTB Aude.

Nombre de délégués en exercice : 50
Nombre de délégués présents ou représentés : 31
Date de convocation du Comité : 28 septembre 2026

Délégués présents :

Département de l'Aude : Mme Magali VERGNES ; Mme CHALAVOUX Joëlle ; M. Daniel DEDIES ;
SMAH Haute Vallée de l'Aude : M Jean Régis GUICHOU ; M. Pierre BARDIES ; M. Jean Louis CARBONNEL ; M. Jean Louis ARIBAUD
SIAH Fresquel: Mme Céline MEINIER ; M. François DEMANGEOT ; M. Jean Paul TABARLY
SM Aude Centre : M. Christian MAGRO ; Mme Bernadette SIRE ; M. Michel SGIAROVELLO
SB Orbieu Jourres : M. André HERNANDEZ ; Mme Marilyse RIVIERE ; Mme Christine LATTORE ; M. Xavier BEDOS
SM du Delta de l'Aude : M. Xavier BELART ;
SB de la Berre et du Rieu : M. Michel JAMMES ; M. Michel DIAZ ; M. Olivier DELER
SIAH Corbières Maritimes : Mme Marie Laure BOYER CORCUFF
Communauté de Communes du Limouxin : Mme Nicole SOCQUET JUGLARD
Carcassonne Agglo : Mme Jeannine GARINO ; M. Jacques FABRE ; M. Eric MÉNASSI ; M. Patrick SCHMITH ;
Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières Minervois : M. Serge MARRET ; M. Christian ROIG ;
Le Grand Narbonne : Mme Marie Christine THERON-CHET ; M. Grégory DELFOUR

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 011-251101549-20261008-CS_DELIB66_2026-DE

M. Gregory DELFOUR a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION D'UN ENSEMBLE DE BUREAUX POUR LE SMMAR EPTB AUDE SITUEE A CARCASSONNE.

Objectif : Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un ensemble de bureaux pour le SMMAR EPTB AUDE située à CARCASSONNE.

Type de marché : MOE maîtrise d'œuvre

Estimation : 270 000(HT) soit 324 000 € (TTC)

Délai d'exécution prévu : 36 mois

Mode de passation : Marché passé en appel d'offres ouvert, en application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique. CCAG applicable au marché public : CCAG Maîtrise d'œuvre.

Décision de lancement de la procédure : 30/06/2026

Date de la publication : 30/07/2026

Date limite de remise des offres : 24/09/2026

Critères d'attributions : - Prix 30 - Valeur technique 55 - Délais 15

Candidatures reçues :

-CM2A
-ARCHITECTE DE CAMPAGNE
-CV ARCHITECTURE-ALAIN CATHALA
-MOMBRUM HUGUES
-CHRISTOPHE PELOUS
-BM&B D'ARCHITECTURE
-ICOS ARCHITECTURE
-GENS
-ATELIER D'ARCHITECTURE CROSSMAN
-CAROLINE SERRA
-AWAW
-ASAKA
-SARL PEYTAVIN-CLAVEAU DE LIMA-JESSICA BIROUSTE
-DEFFAYET ARCHITECTES
-L'ATELIER T
-ROSSO PERROT

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 011-251101549-20261008-CS_DELIB66_2026-DE

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu la décision de la CAO en date du 8 octobre 2026,

Il est proposé d'attribuer le marché à ATELIER D'ARCHITECTURE CROSSMAN

Le Comité syndical ouï l'exposé et à l'unanimité des voix :

APPROUVE le marché public « **MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION D'UN ENSEMBLE DE BUREAUX POUR LE SMMAR EPTB AUDE SITUEE A CARCASSONNE.**

ATTRIBUE ce marché **à** ATELIER D'ARCHITECTURE CROSSMAN pour un pourcentage global de rémunération s'élèvant à 8.50% sur un montant prévisionnel des travaux HT : € 2.300.000,00

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Eric MÉNASSI

Président du SMMAR EPTB AUDE

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr